CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10052** **VALABLE JUSQU'AU** **09/01/2028**

ÉDITÉ LE 19/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 390539963

Siret : 390 539 963 00038

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 9011240

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 013113124 C 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 013113124 C 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : ETUDE REALISATIONS SECOND OEUVRE

Sigle : ERSO

10 RUE DES SALADELLES
ZAC DES ETANGS
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Téléphone : 04 42 06 00 14 **Fax :**

Portable : 07 60 10 19 68

Responsabilité légale :
VASSAL SYLVIE CO-GÉRANTE / VASSAL NICOLAS CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat@erso.biz

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 441 091 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	9	05/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 16:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.